



Résidence étudiante et maison de santé à Bourg-la-Reine : Vallée Sud Habitat transforme un Ehpad

ENQUÊTE DE SATISFACTION DES LOCATAIRES

Depuis 2003, les professionnels du logement social se sont engagés pour l'amélioration de la qualité de service rendu aux habitants et réalisent notamment tous les 3 ans une grande enquête de satisfaction. En 2023, ce sont 30 organismes franciliens représentant un patrimoine de près de 386 000 logements, dont Vallée Sud Habitat, qui ont participé à la démarche.



Pour Vallée Sud Habitat, 620 locataires ont été interrogés, 485 sur Clamart (78%) et 135 sur Châtillon (22%). 68% d'entre eux habitent depuis plus de 30 ans dans leur résidence.

Le logement au global est plutôt apprécié (74%). En revanche, la satisfaction vis-à-vis du fonctionnement des équipements est moins bonne (63%) : 10 points de moins que l'appréciation du logement. Les locataires insatisfaits des équipements émettent principalement des critiques relatives aux sanitaires, ainsi qu'aux installations électriques, à l'eau chaude et au chauffage.

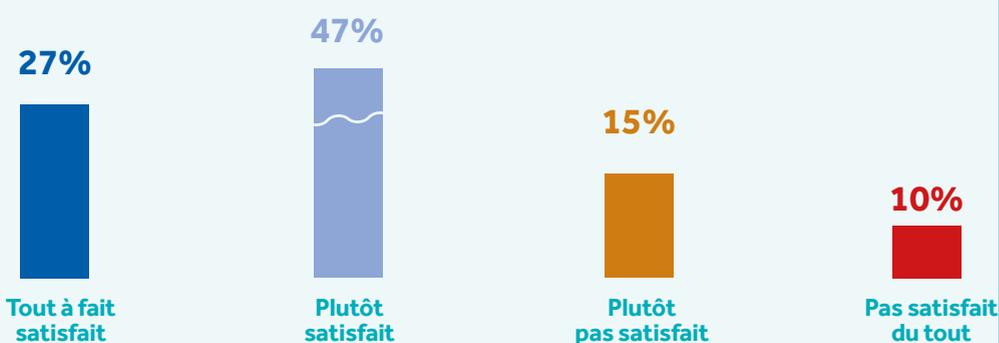
Des points forts appréciés des résidents

Au global, un score de satisfaction est de bon niveau pour **la résidence (70%)**. Dans le détail, certains éléments sont plutôt appréciés, notamment **la sécurité de la résidence (79%)** et **la gestion des ordures ménagères (72%)**. En revanche, d'autres aspects sont moins valorisés, comme **la propreté des parties communes (67%)** et **le fonctionnement des équipements (63%)** :

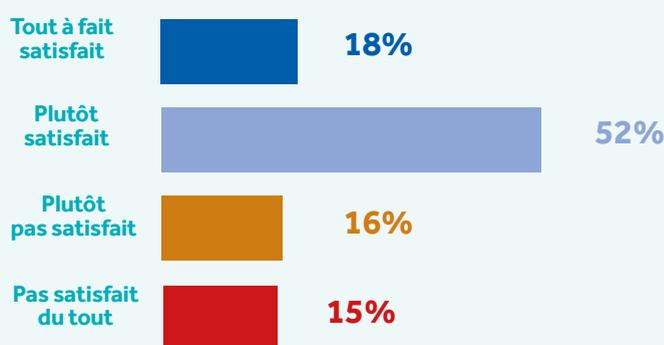
- Équipements : les ascenseurs (Châtillon), les portes du hall d'entrée et le contrôle d'accès.
- Propreté : le nettoyage pas assez fréquent ni qualitatif, et le non-respect du nettoyage par les habitants.

La qualité de vie dans les quartiers des résidences Vallée Sud Habitat est globalement bien valorisée par les locataires. Ils sont 77% à se déclarer satisfaits, contre 70% en moyenne seulement pour les résidents des 29 autres bailleurs participant à l'enquête. À noter, parmi les locataires insatisfaits, que le bruit, la propreté et le sentiment d'insécurité sont les principales critiques émises.

Concernant votre logement, diriez-vous que vous êtes globalement...



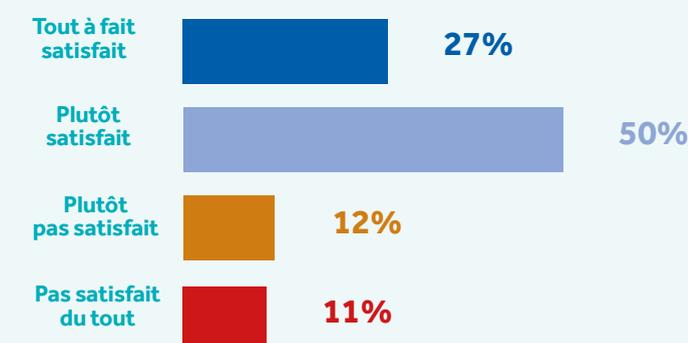
Globalement, êtes-vous satisfait de votre résidence ?



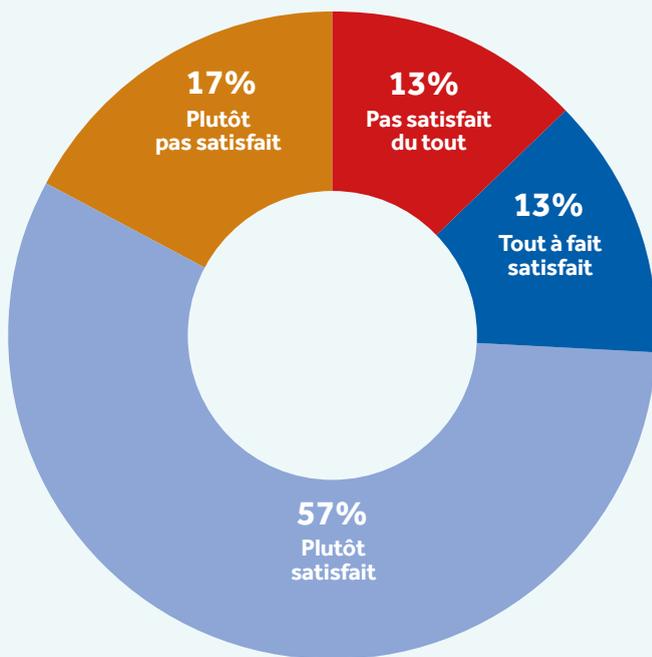
Concernant l'information transmise (c'est-à-dire l'affichage dans les halls, le journal des locataires, ou l'information sur le site internet par exemple) par votre bailleur vous êtes...



Globalement, êtes-vous satisfait de la qualité de vie dans votre quartier ?



Globalement, diriez-vous de votre bailleur que vous en êtes...



Concernant la sécurité et la tranquillité dans votre résidence et aux abords proches, vous êtes...

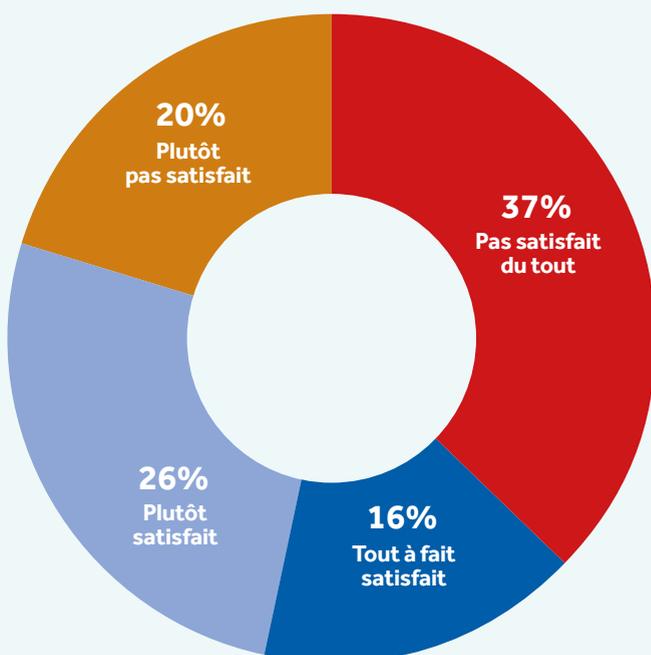


La prise en charge des demandes est un point qui doit progresser

La prise en charge des demandes est un point qui doit progresser. Au cours des 12 derniers mois, près de 2/3 des locataires (63%) ont fait une demande :

- Un niveau de satisfaction faible quant au traitement de la demande (42%).
- Plus d'1/3 des locataires estime qu'il est difficile, voire très difficile de faire une demande.
- Plus d'1/3 des locataires indique n'avoir pas eu de réponse à leur demande (34%). ●●●

Globalement comment jugez-vous le traitement de vos demandes ?



ÉDITO DU PRÉSIDENT



Mieux répondre aux demandes

L'enquête AORIF 2023, dont les principaux résultats sont présentés dans ces pages, constitue une aide précieuse pour nous guider dans notre mission d'amélioration continue. Nous avons eu le plaisir de constater que plusieurs aspects de notre gestion sont appréciés, notamment la qualité de l'information transmise et la tranquillité ainsi que la qualité de nos résidences. Ces résultats positifs sont le fruit de nos efforts collectifs et nous encouragent à poursuivre dans cette voie.

Cette enquête a également mis en lumière des domaines où nous devons redoubler d'efforts. En particulier, le traitement des demandes des locataires est un point crucial qui nécessite une attention renforcée. Nous avons entendu ces préoccupations et nous sommes pleinement engagés à y répondre de manière efficace et diligente. Afin de concrétiser ces améliorations, nous avons élaboré un plan d'action reposant sur deux axes stratégiques : l'optimisation de nos processus internes pour réduire les délais de traitement des demandes, et la formation continue de nos équipes pour améliorer leur capacité à répondre aux attentes. Je suis convaincu que ces mesures nous permettront d'atteindre les standards de qualité que nous voulons pour nos résidents. Nous continuerons à écouter, à innover et à agir au service de cet objectif.

Jean-Didier BERGER
Président du Territoire Vallée Sud
- Grand Paris

UN PLAN D'ACTION GLOBAL POUR AMÉLIORER LA SATISFACTION DES LOCATAIRES



Le plan d'action de proximité met également l'accent sur l'accueil des nouveaux locataires : remise en état du logement selon le standard de relocation en place, visite du logement, signature du contrat avec remise du «Livret du locataire», état des lieux d'entrée.

Les enseignements de cette étude nous confortent dans notre action à travers des points positifs comme la qualité de l'information transmise et la qualité de vie de nos résidences récentes ou nos livraisons de nouveaux logements.

Ils nous interpellent également sur la nature des progrès à accomplir pour mieux répondre aux besoins et attentes. Afin d'y parvenir, nous avons élaboré un plan d'actions articulé autour de 5 axes, complété par une série d'actions spécifiques dédiées à la proximité.

Un plan d'actions décliné sur 5 axes Améliorer le traitement des demandes

C'est la principale priorité, qui fait l'objet d'un volet conséquent du plan d'actions de proximité de Vallée Sud Habitat, visant des progrès dans 4 domaines :

- Accueil, contact et communication.
 - Traitement des demandes d'interventions techniques*
 - Interventions techniques dans le logement
 - Demandes administratives
- D'ores et déjà, pour le cas particulier les demandes de mutation :
- Chaque secteur dispose d'un chargé de commercialisation à disposition des locataires pour réaliser des rendez-vous d'échange sur leurs souhaits de mutation : ce dispositif est désormais dans la charte d'attribution mis en ligne sur le site.
 - Tous les demandeurs adressant un courrier pour leur demande de logement reçoivent une réponse sous un délai maximal d'un mois.
 - Des permanences téléphoniques sont mises en place tous les jeudis après-midi pour les situations d'urgence.

*Pour les demandes d'interventions techniques :

- Un groupe de travail vient de se mettre en place pour définir un process sur la gestion de la réclamation.
- Mise en place du guide «Qui fait quoi dans mon logement ?»
- Enregistrement des demandes locatives. Courrier réponse type.
- Etude d'une proposition dans laquelle serait évaluée la participation financière du locataire selon la vétusté de l'équipement et le temps d'occupation du logement.

Améliorer le fonctionnement des équipements des parties communes

La Direction de la Maîtrise d'ouvrage a diligencé un audit du fonctionnement des ascenseurs et élaboré un plan pluriannuel de travaux à hauteur de 3,5 m€ déjà débuté fin 2023.

Améliorer la propreté des parties communes

Plusieurs actions sont mises en œuvre pour améliorer la communication auprès des locataires afin de faciliter le travail des équipes et d'améliorer le respect à leur égard.

Améliorer le fonctionnement des équipements du logement

Plusieurs pistes sont à l'étude dans les domaines de la maintenance, de la rénovation et de l'amélioration de la réactivité en cas de panne.

La lutte contre les incivilités

Il s'agit de mieux faire connaître l'action du service relation locataires, d'améliorer la collecte des encombrants, de supprimer les dépôts sauvages et d'améliorer le respect de la réglementation, notamment par une communication sur les lieux de vie.●●●

LA QUINTINIE, LES FUTURS ACCÉDANTS EN VISITE

Débuté en novembre 2022 dans le nouveau quartier Le Nôtre, le programme du Domaine de La Quintinie tient toutes ses promesses. Les travaux progressent conformément au calendrier prévisionnel, à la grande satisfaction des futurs propriétaires qui ont pu visiter l'appartement témoin.

Dès mars 2024, les futurs propriétaires ont visité l'appartement témoin. En juin, ils se sont rendus sur le chantier, dans leur logement, dans le cadre d'une visite dite « de cloisonnement », permettant de vérifier la superficie des pièces, la hauteur sous plafond, le positionnement des portes et des cloisons, etc. Ils ont pu également constater la bonne avancée des travaux et le respect des délais.



Très bien desservi par les transports en commun, l'immeuble du Domaine de La Quintinie est désormais hors d'eau et hors d'air.



Le mois de juin 2024 a été consacré à la mise hors d'eau (charpente et toiture posées, l'habitation est imperméable). Les travaux de mise hors d'air (pose des menuiseries extérieures) ont mis les logements à l'abri des aléas climatiques, favorisant le bon déroulement des étapes suivantes de la construction.

L'entreprise en charge pose actuellement les pierres de taille de la façade...●●●

LA VIDÉO DES TRAVAUX



FRAIS DE NOTAIRE OFFERTS

Depuis le 16 juin, les frais de notaire sont offerts, pour les logements en accession sociale comme pour ceux en accession libre. Il reste quelques T2, T3 et T4.

Contact : Trans' Actif : 07 88 73 00 22

UN PARC ENTRETENU ET VALORISÉ

Vallée Sud Habitat poursuit en 2024 les travaux d'embellissement des résidences les plus anciennes pour maintenir leur attractivité et des interventions sur les infrastructures qui en ont le plus besoin pour limiter les pannes. Des plans pluriannuels de travaux sont mis en place pour étaler leurs coûts sur plusieurs exercices.

Châtillon

Réhabilitation énergétique, modernisation des systèmes de chauffage, déploiement du programme pluriannuel d'intervention sur les ascenseurs... Les gros travaux de maintenance et de réhabilitation sur le patrimoine situé à Châtillon concernent actuellement la majorité du parc avec six résidences totalisant plus de 770 logements.

Résidence Gatinois

Cet immeuble de 116 logements, construit en 1959, fait l'objet d'un projet de réhabilitation complet, à la fois énergétique et d'amélioration des logements. Actuellement en phase d'étude, il sera présenté à l'automne aux locataires de cette résidence.



Résidence Gatinois.

Résidence Le Cèdre

Également concernés par un projet de réhabilitation en cours d'étude, les locataires de la résidence Le Cèdre (133 logements livrés 1989), seront eux aussi invités à l'automne pour une présentation des travaux envisagés.



Résidence Le Cèdre.

Résidence République

Après le ravalement isolant des 3 immeubles qui s'est terminé en 2022, les travaux d'embellissement des parties communes ont été réceptionnés à la fin du printemps. Les carrelages extérieurs sous les auvents des entrées ont aussi fait l'objet d'un rafraîchissement. Dans le cadre du programme pluriannuel de modernisation des ascenseurs, les deux ascenseurs du 21 avenue de la République seront modernisés en 2024.



Résidence Malakoff.



Résidence République.

Résidence Malakoff

Vallée Sud Habitat va procéder en 2024 au remplacement de la tuyauterie de chauffage dans les parties communes. Le réseau est vétuste et doit être changé car le risque de fuites donc de pannes augmente. Trois ascenseurs vont être modernisés à la fin de l'année 2024. Il s'agit des ascenseurs du 4ter, 6ter et 8 rue de Malakoff. Depuis la fin 2023, l'Office a débuté le remplacement de l'ensemble de la robinetterie des équipements sanitaires des 206 logements (évier, lavabo et baignoire). L'opération sera étalée sur trois années et clôturée en 2025.

Résidence Brossolette

L'Office a procédé au remplacement de la chaudière fin 2023 par une chaudière plus fiable et plus performante.

Résidence L'Aulnay

Après la réfection des toitures-terrasses en 2023, la résidence est maintenant entièrement bien coiffée avec une intervention complète sur la toiture en tuiles fin 2023, début 2024.



Résidence L'Aulnay.



Résidentialisation des immeubles R1 à R4 à Trivaux.

Clamart

Résidence Trivaux. Modernisation des cages d'escalier.

Déployée sur 3 années (2023, 2024 et 2025), la modernisation consiste à mettre aux normes les boîtes aux lettres, à embellir les parties communes (mise en peinture, changement des sols, amélioration de l'éclairage) et à installer des porte-vélos dans les locaux dédiés. Le coût total des travaux pour les trois tranches est de 1,5 million d'euros TTC (avec la fermeture des auvents). Afin d'installer les boîtes aux lettres aux normes dans les tours au niveau des entrées, les auvents vont être fermés en totalité à partir du mois de septembre prochain. La première tranche de modernisation des cages d'escalier pour les immeubles (R5 à R10, T1 à T3) est réalisée. La seconde concernant les immeubles R11 à R17 et les tours 4 et 5 est presque terminée. La troisième tranche débutera début 2025.



Modernisation des cages d'escalier à Trivaux.

Résidentialisation des immeubles R1 à R4.

Dans la perspective de la vente HLM aux locataires, une chaufferie spécifique aux quatre bâtiments sera réalisée de la fin juin à la fin septembre. Il s'agit d'installer une chaudière dans une partie du local à vélos du bâtiment R2 et de réaliser un nouveau réseau dans les parties communes. Une réunion d'information sur le projet de résidentialisation menée par le cabinet Breitmán & Breitmán et le bureau d'études Nortec sera organisée dès la rentrée.

Résidences Plaine et Trivaux

Les canalisations enterrées du chauffage collectif des deux ensembles montrent des signes d'usure. Les réparations deviennent de plus en plus lourdes chaque année entraînant des fuites



La Résidence Corby.

et des interruptions de service, dégradant ainsi la qualité de vie des locataires. Vallée Sud Habitat lance une étude sur l'état du réseau. Un plan d'actions sera ensuite mis en œuvre pour le remplacement des canalisations les plus dégradées par le temps.

Résidences Corby et Ferry

Le programme de travaux des résidences Corby et Ferry, 117 et 12 logements, consiste à la mise en conformité électrique des parties communes et des installations des logements. Sur la résidence Ferry, un ballon d'eau chaude sera installé dans chaque logement en remplacement d'installations hétéroclites. Ce sont des travaux conséquents qui vont démarrer en juillet pour être finalisés fin décembre. Une réunion d'information en direction des locataires a eu lieu le 5 juin dernier. Les différents intervenants ont pu se faire connaître et détailler les modalités du chantier. ●●●



RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE ET D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

En synergie avec son cœur de métier qui est le logement, Vallée Sud Habitat a développé un solide savoir-faire dans le domaine de l'aménagement urbain et les réalisations d'équipements publics. Il s'est ainsi vu confier la réalisation d'une résidence étudiante (101 studios) et d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Bourg-la-Reine.



L'accueil de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le projet consiste à requalifier un ancien établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, l'Ehpad Castel Regina, en une résidence étudiante de 101 studios et une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Une parfaite synergie avec Vallée Sud Grand Paris et la commune de Bourg-la-Reine

L'Ehpad était désaffecté depuis plusieurs années. L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris est devenu propriétaire en partenariat avec la Ville de Bourg-la-Reine. Il a ensuite conclu un bail à réhabilitation avec Vallée Sud Habitat. Une fois l'opération réalisée, la commune

de Bourg-La-Reine aura l'usage des locaux dédiés à la future Maison de Santé qui rassemblera plusieurs spécialités médicales et paramédicales. La gestion de la résidence étudiante sera confiée à un opérateur spécialisé.

Un projet de qualité

Il est prévu la réhabilitation et la restructuration de l'immeuble pour le transformer en résidence étudiante de 101 studios de 16 à 24 m² (avec services), et l'installation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire qui utilisera une partie du rez-de-jardin, du sous-sol existant et l'ancien bâtiment R+1. Deux entrées distinctes pour les utilisateurs de chacun des deux établissements seront situées sur le bou-



L'ehpad à réhabiliter, désaffecté depuis plusieurs années.

levard du Maréchal Joffre.

L'entrée rue Ferdinand Jamin sera réservée au personnel de la Maison de Santé et à la direction de la Résidence étudiante. Huit places de stationnement de véhi-



La cour intérieure de la Maison de santé.

cules et une aire de stationnement de vélos, ainsi qu'un abri poubelles seront aménagés dans la cour arrière, à destination du personnel de la maison de santé et de la direction de la résidence universitaire.

Côté cour, en rez-de-jardin, les volumes ne changent pas. Les escaliers métalliques de secours sont supprimés, à l'exception de celui desservant le volume à R+1 en bout de l'aile à R+3 de la résidence.

Une intégration urbanistique soignée

Une attention particulière a été portée à l'intégration urbanistique du projet dans le secteur avec un souci supplémentaire d'insertion dans le quartier pavillonnaire. Sur l'alignement du boulevard, les clôtures métalliques, doublées d'une haie végétale, seront réalisées pour préserver l'intimité et la convivialité au sein de l'activité du rez-de-chaussée et du rez-de-jardin. Un nouveau local Vélo et un local tri-sélectif pour la résidence étudiante, dont l'entrée est située à gauche de la résidence sur le Boulevard, sont directement accessibles à Rez-de-chaussée. Les deux cages d'escaliers métalliques au nord du bloc sont démolies puis remplacées par un espace vert privatif.

Sur la façade principale, sur le Boulevard, le sas d'entrée est prolongé jusqu'à la limite du terrain ; au rez-de-jardin des terrasses individuelles sont réaménagées en cour anglaise, un talus planté rattrape le niveau de la rue. La clôture sur l'alignement du boulevard et la partie Nord du terrain est composée d'un muret en maçonnerie et une clôture à barreaudage vertical

en acier ton gris anthracite comme les menuiseries extérieures. Une haie végétale assure la protection visuelle des baies du

rez-de-chaussée et du rez-de-jardin tout en marquant l'alignement sur rue. ●●●



Un studio étudiant.

LES POINTS CLÉS DU PROJET :

COÛT DE L'OPÉRATION : 10.624.127 € TTC

FINANCEMENTS : 101 logements (financement : 49 PLUS et 52 PLS)

PARTENARIATS & FINANCEMENT : Ville de Bourg-la-Reine, Vallée-Sud-Grand-Paris, État, Département des Hauts-de-Seine, Région Île-de-France, Action logement

MISE EN SERVICE : Septembre 2025

ARCHITECTE : CUADRA Architecte

Ouverture prévue des deux équipements : Rentrée 2025

CHANGER DE LOGEMENT, DÉCOUVREZ LA PLATEFORME AL'in

Vallée Sud Habitat souhaite offrir à ses résidents toutes les opportunités d'un parcours résidentiel dynamique, répondant à leurs besoins du moment. Souvent méconnue, la plateforme en ligne AL'in peut y contribuer. Elle s'adresse aux demandeurs de logements salariés des entreprises du secteur privé de plus de 10 salariés.

Qu'est-ce qu'AL'in ?

AL'in est une plateforme mise en place par Action Logement pour faciliter les démarches de changement de logement pour les locataires du parc social. Elle leur permet de déposer une demande de logement en ligne, de consulter les offres disponibles et de suivre l'avancement de leur dossier en temps réel. La plateforme vise à rendre le processus plus transparent, rapide et accessible.

Enfin, transparence et rapidité sont au rendez-vous : les délais de traitement sont réduits grâce à la dématérialisation des démarches, et les locataires peuvent savoir à tout moment où en est leur demande et quelles sont les prochaines étapes.●●●



De nombreux avantages

AL'in est conçu pour être simple d'utilisation. Toutes les démarches peuvent être effectuées en ligne, ce qui évite de nombreux déplacements et permet de gagner du temps. La plateforme est accessible 24h/24, il est donc possible de gérer la demande à son rythme.

De plus AL'in prend en compte les besoins spécifiques et propose des logements correspondant, augmentant les chances de trouver un logement bien adapté.

COMMENT POSTULER À UNE OFFRE DE LOGEMENT SUR AL'IN.FR ?

1 : Je crée ma demande de logement et j'obtiens mon numéro unique de demande de logement social (NUR/NUD) en effectuant ma démarche sur : www.demande-logement-social.gouv.fr

2 : Je crée un compte AL'in, je me connecte et je renseigne mon numéro unique de demande de logement social (NUR/NUD) pour rapatrier les informations de ma demande.

3 : Je renseigne les informations complémentaires relatives à mon entreprise.

4 : Je dépose les pièces justificatives demandées par Action Logement sur le site d'enregistrement de ma demande (www.demande-logement-social.gouv.fr)

5 : Je postule aux offres liées à ma situation

AIDES SOCIALES, LES DROITS DES LOCATAIRES

De nombreux locataires peuvent bénéficier d'aides précieuses mais ne font pas valoir leurs droits souvent par simple méconnaissance, quelquefois par crainte de la complexité des démarches ou d'éventuelles conséquences négatives.

Chez Vallée Sud Habitat, une conseillère sociale est à leur disposition pour leur faire découvrir ces aides et les aider à y accéder. Elle travaille en lien avec l'ensemble des services de Vallée Sud Habitat et s'appuie sur son réseau de partenaires afin de pouvoir proposer la meilleure qualité de service :

- **Aux nouveaux entrants** rencontrant des difficultés lors de leur emménagement. Saisine des aides à l'accès (FSL, CAF...) et conseils pour faciliter l'entrée dans les lieux.
- **Aux locataires ayant des difficultés** dans le règlement de leur loyer afin de contribuer à la résolution des impayés et à leur prévention. Une évaluation sociale est réalisée pour proposer un plan d'actions adapté (plan d'apurement, FSL...) et veiller à l'ouverture des droits sociaux.
- **Aux locataires rencontrant des difficultés médico-sociales** pouvant générer des troubles.●●●

Aides pour le logement

Fonds de Solidarité Logement

Avance Loca-pass

Prêt à l'équipement CAF

Allocation logement

Aides pour la famille

Prime d'activité

Allocation de Soutien familial

Carte famille nombreuse

Aides pour les seniors

Allocation de Solidarité aux personnes âgées

Allocation personnalisée d'autonomie

Pass Navigo Améthyste

Aides à domicile

Aides pour les personnes en situation de handicap

Aides de la MDPH, parmi lesquelles : Allocation adulte handicapé, Majoration de vie autonome, Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Contact

via le numéro unique : 01 46 45 35 40 ou par courriel : courrier@valleesudhabitat.fr

Des permanences sont aussi organisées, sur rendez-vous dans les agences de proximité :

- Mardi après-midi de 14h à 17h, Agence de Châtillon, 3 rue de Fontenay, Châtillon
- Jeudi après-midi de 14h à 17h, Agence de Clamart, 1 rue du Maine, Clamart

ENSEMBLE, PARTENAIRES POUR INNOVER DANS L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Vallée Sud Habitat participe au projet GLocalFlex, cette étude de terrain, lauréate de la Commission Européenne, vise à mettre en œuvre des solutions énergétiques innovantes autour de la notion de flexibilité des usages électriques. Les locataires de trois résidences utilisant principalement l'électricité pour le chauffage ou l'eau chaude sanitaire seront sollicités pour participer à cette expérimentation pendant deux ans.

Le projet est mené dans 7 pays européens et va impliquer 18 partenaires. Pour la France, EDF (Recherche et développement), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, le CSTB, et Vallée Sud Habitat se sont associés pour proposer un dispositif permettant aux locataires volontaires sur les trois résidences retenues (Bourgogne, Leux et Desprez, soit 170 logements) de suivre en temps réel leur consommation et de pouvoir ensuite agir sur celle-ci.

L'objectif est de mieux répartir les consommations d'énergie dans la journée de façon à les faire coïncider avec la disponibilité de l'énergie.

L'étude permettra de cerner finement les possibilités de flexibilité énergétique afin de fournir un approvisionnement fiable, ininterrompu et le plus décarboné possible aux consommateurs.

Les locataires largement impliqués

Concrètement, à partir de la rentrée 2024,



Le centre de recherche EDF de Palaiseau, partenaire de Vallée Sud Habitat pour la France.

les locataires des résidences concernés par l'étude seront invités à participer au programme. À partir de janvier 2025, jusqu'au 3^e trimestre 2026, ils utiliseront les équipements qui seront mis à leur disposition. Régulièrement, ils seront destinataires d'une lettre électronique spécifique au projet clamartois. À travers ces sollicitations des chercheurs, ils deviendront des participants actifs et parfaitement intégrés à la

recherche. Ils seront informés des résultats de cette enquête de terrain et des progrès qu'elle aura permis. ●●●



Les participants seront équipés d'une box innovante qui sera reliée d'un côté à leur compteur Linky et de l'autre à leurs différents appareils électriques (chauffage, chauffe-eau, lave-linge, etc.). Ils disposeront en outre d'une application sur leur téléphone portable.

LA FÊTE MALGRÉ LA PLUIE

Vendredi 31 mai, la pluie et le froid n'ont pas découragé les voisins des résidences des Leux, Bièvres, 4 Artois (Trivaux) et Chef de Ville ainsi que les adhérents de l'Union Nationale des Locataires Indépendants, l'UNLI. Ils se sont retrouvés, un peu moins nombreux mais toujours aussi motivés, à cultiver la flamme de la convivialité à l'occasion de la Fête des Voisins 2024.



DÉTECTEURS DE FUMÉE, PENSEZ-Y !

30% des incendies se déclenchent pendant la nuit. Ce sont les fumées qui constituent le principal danger. Les détecteurs de fumée sont des dispositifs de sécurité obligatoires qui peuvent sauver des vies.

Ils ont une durée de vie limitée, généralement de 10 ans. La loi instaurant l'installation de détecteurs de fumée dans les logements datant de mars 2015, la plupart des dispositifs installés à cette époque atteindront leur fin de vie en 2025.

Leur entretien et leur bon fonctionnement sont de la responsabilité des locataires. Cela inclut le nettoyage et une vérification régulière. La plupart sont alimentés par des piles. Un bip intermittent indique généralement que celles-ci sont faibles et doivent être remplacées. Si le détecteur de fumée ne fonctionne pas correctement malgré le remplacement des piles ou le nettoyage, il est de la responsabilité du locataire de le remplacer.●●●



Pensez à vérifier le bon fonctionnement de votre détecteur de fumée.

En cas de besoin de changer le détecteur en cours de bail, Vallée Sud Habitat propose aux locataires qui le souhaitent une intervention locative (à la charge du locataire) avec facturation de 40 €. S'adresser au gardien et signer une feuille de facturation pour intervention locative.

HOMMAGE À COLLETTE HUARD

Elle nous a quittés le 23 juin dernier. Maire-adjointe à Clamart en charge du logement en 2014, elle a été Vice-présidente de Clamart Habitat de 2014 à 2020 puis administratrice de Vallée Sud Habitat jusqu'à son décès. Elle participait activement à la vie de l'Office notamment en siégeant dans plusieurs commissions (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) et Commission de Prévention des Expulsions Locative (CPEL).

Nous rendons hommage à une femme rayonnante et dévouée, dont l'engagement indéfectible au sein de l'Office a permis à de nombreuses familles de bénéficier d'une solution de logement satisfaisante. Son héritage de bienveillance et de service à la communauté continuera d'inspirer tous ceux qui ont eu le privilège de la connaître.



Comment nous contacter ?

Certains horaires ayant changé, voici comment joindre nos équipes en cas de besoin :

Courrier et téléphone

5, rue Paul Vaillant-Couturier, 92140 Clamart.

Tél. 01 46 45 35 40.

Courriel

Vallée Sud Habitat traite les courriels quotidiennement avec le même soin que les courriers. Afin de pouvoir traiter les demandes dans les meilleures conditions de compréhension et de délai, merci de préciser dans vos courriels votre nom et prénom, l'adresse ou le numéro de locataire et le motif de votre demande.

courrier@valleesudhabitat.fr

Accueil téléphonique

L'accueil téléphonique au 01 46 45 35 40 prend en charge l'ensemble de vos demandes du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Ouverture au public

L'accueil physique de Vallée Sud Habitat est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Fermeture le lundi.

Agence de Châtillon

3 rue de Fontenay, 92320 Châtillon

L'Agence de Châtillon est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h30. Fermeture le jeudi après-midi.

Agence de Clamart

1 rue du Maine, 92140 Clamart

L'Agence de Clamart est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h30. Fermeture le jeudi après-midi.

Astreinte gardien

Pour les urgences en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil téléphonique, une astreinte gardien est joignable 7 jours sur 7 au 01 46 45 35 40 pour le secteur de Clamart et pour celui de Châtillon. L'astreinte intervient à votre demande pour la protection des biens et des personnes.

